

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers : En exercice : 09

Présents : 07 - Pouvoirs : 01 - Votants : 08 - Pour : - Contre : 08 - Abstentions :

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Moulins-sur-Céphons dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre CHENE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} mars 2023

Début de séance : 19 heures

Présents : Jean-Pierre CHÊNE, Patrick OVIDE, Jérôme DENIS, Hubert VIVIER, Laurent BLANCHARD, Jérôme PETIT, Brigitte GRANGY

Absents excusés : Jean-Jacques PROT, Jean-Philippe PINOTEAU (procuration à Patrick OVIDE)

Absent :

Secrétaires de séance : Brigitte GRANGY et Hubert VIVIER

**DÉLIBÉRATION : DÉBAT AUTORISANT LA SAS FERME ÉOLIENNE DES
CHAMPS DE BAUDRES À EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la commune doit délibérer pour un projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune de Baudres.

Baudres ne veut pas des éoliennes sur sa commune, Moulins-sur-Céphons doit respecter ce choix. En effet, que diraient les habitants de Moulins-sur-Céphons si ceux des communes voisines allaient à l'encontre de leur décision et ainsi choisissaient pour eux ?

La position dominante de ce parc va particulièrement impacter les communes voisines.

Le conseil municipal de Moulins-sur-Céphons s'oppose au Parc éolien de Baudres à 8 voix contre.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que dessus.



Maire,
Jean-Pierre CHÊNE,

Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture le
Publié, affiché ou notifié le

Secrétaires de séance,
Brigitte GRANGY,

Hubert VIVIER,

Accusé de réception en préfecture
036-213601354-20230309-2023-07-DE
Date de réception préfecture : 27/03/2023